

n° 64
Mars 1998

La lettre



Association Française
des directeurs de
la photographie
Cinématographique

Membre fondateur
de la fédération
européenne IMAGO

Plus les hommes
seront éclairés,
plus ils seront
libres.

Voltaire

Au feu, les pompiers !

Ce n'est pas une reprise du célèbre film de Milos Forman, mais les cris des voisins du 6 de la rue Francœur avant l'arrivée des 150 sapeurs-pompiers venus éteindre l'incendie qui s'est déclaré dans le bâtiment en travaux de la Femis dans la soirée du mardi 3 mars. La police enquête.

► César de la meilleure photographie 1998

Thierry Arbogast, pour *Le Cinquième élément* de Luc Besson

► C'est au cours du 4ème Festival du Film européen, qui a eu lieu du 20 au 30 novembre 1997 à Osaka (Japon), qu'Henri Alekan a reçu deux Grands Prix pour l'ensemble de sa carrière et en particulier pour les deux films qu'il a tournés au Japon *Typhon sur Nagasaki* d'Yves Ciampi en 1954 et *La Truite* de Joseph Losey en 1982. Une soirée avait été organisée par l'Association japonaise des Directeurs de la photographie (JSC) et les producteurs au cours de laquelle le public, très enthousiaste, a assisté à la projection des films *La Belle et la bête* et *La Bataille du rail*. Henri a reçu un premier prix (un vase précieux moulé et décoré par un artiste très connu de Kyoto) décerné par les Directeurs de la photo, et un deuxième prix (une sculpture symbolique, œuvre d'un artiste d'Osaka) décerné par la ville d'Osaka. Une discussion au sujet du métier de chef opérateur eut également lieu entre le public, Henri Alekan et Kurataro Takamura (JSC), venu spécialement de Tokyo avec six autres de ses éminents collègues. Enfin, une rencontre entre Henri et le chef opérateur Miyagawa a été filmée à Kyoto.

Tous nos compliments à Henri pour ces belles récompenses.

*Une des trop rares
réactions de lecteur de la
lettre à propos de sa
nouvelle mise en page !*

***L'AMI représente une
menace directe sur
plusieurs domaines de
la souveraineté
nationale, dont
l'environnement, la
santé, la protection
sociale et la culture***

► Pierre-William Glenn étant en tournage, c'est Charlie Van Damme qui sera présent à la journée "Cinéma et images numériques" du 5 mars dans le cadre de la 17ème édition d'Imagina à Monaco. Il participera, avec Daniel Borenstein (GTC) et Philippe Soeiro (Eclair), entre autres intervenants, à la table ronde ayant pour thème "Quel avenir pour la chaîne cinéma ? Le cinéma va-t-il vers le tout numérique ?" Voir également le texte Imagina 98 dans la rubrique "Çà et là".

► Nous avons reçu, de Los Angeles, une lettre de Pascal Lebègue
"Chers amis de l'AFC,

Je veux tout d'abord vous remercier pour le courrier qui me parvient ici. La lili AFC, qui met de la bonne humeur sur les plateaux... et fait parler ; la nouvelle *lettre*, à la typo plus lisible et qui troque le style "tract" pour celui des "maisons de culture" de ma jeunesse, tout ceci est un plaisir et un lien précieux quand on a décidé d'aller voir ailleurs ! Merci. (...) Surtout, je peux enfin vous faire parvenir (à notre nouvelle adresse) un livre que je tiens au chaud pour l'AFC depuis décembre : *The Undeclared War* écrit par David Puttnam. Il traite de la rivalité de toujours entre le cinéma américain et... les autres, le français en tête.

N'oublions pas que David Puttnam fut, en plus d'un très brillant producteur, le seul Européen à diriger l'une des Majors d'Hollywood (Columbia). Très documenté, vivant et sérieux à la fois, son livre embrasse sur le sujet un champ étonnamment large et fait écho à tout ce qui s'est fait ou se prépare en matière d'hégémonie du cinéma américain à l'échelle mondiale. Il mériterait une traduction !

Un grand bonjour à tous. Pascal."

► **Le cinéma et les enjeux internationaux par Charlie Van Damme**

Il s'est tenu, le 10 février à la SCAM, une conférence de presse autour de l'AMI, à l'initiative de la plupart des organisations professionnelles d'auteurs et de producteurs.

Avant de continuer, je vous conseille de lire en annexe l'extrait du dossier de presse qui résume mieux que je ne pourrais le faire, la nature des enjeux qu'implique ce projet d'accord.

L'ensemble du dossier est certainement disponible à la SCAM et auprès des organisations signataires du texte. A lire aussi, l'article de Jack Lang dans *Le Monde* du 10/02/98 "L'AMI c'est l'ennemi" et l'article de Lori M. Wallach dans *Le Monde Diplomatique* de février. C'est édifiant.

Il semble que la signature de l'accord soit repoussée à plus tard, que certains aspects en seront discutés (les questions culturelles entre autres), mais il est certain que l'esprit de l'accord n'est pas remis en cause et que les puissances financières initiatrices de cet accord ne lâcheront pas le morceau.

Est-il encore possible aujourd'hui d'envisager les questions relatives à nos métiers du seul point de vue du cinéma ? Sans doute pas. Nos métiers sont

déterminés, comme n'importe quels autres métiers, par les tendances lourdes de l'a-morale dominante, celle du profit sans entraves. Autant sur le plan de la pratique de ces métiers (fréquence du boulot, aspects sociaux, financiers, conditions matérielles et techniques) que sur le plan du fond et de la forme des œuvres auxquelles nous participons, ainsi que sur le plan des conditions de diffusion de ces œuvres.

"Œuvres et Public" ou "Produits et Consommateurs", c'est l'alternative.

Dans la logique du profit sans entraves, l'œuvre est hors-la-loi : elle émeut, elle sensibilise et fait réfléchir. Elle crée du lien, ce n'est pas bon pour le profit.

Imaginons, qu'après d'âpres discussions, le cinéma, l'audiovisuel et les droits d'auteur bénéficient d'une sorte de nouvelle clause d'exception, techniquement adaptée à la nature de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement. Cela nous mettrait en bonne compagnie : avec les militaires et les flics qui, jusqu'à présent, sont seuls explicitement exclus de l'AMI (voir plus haut le communiqué de presse). Et cela n'empêcherait pas la planète de fonctionner selon la "loi" de cet accord. Il serait présomptueux de notre part de prétendre pouvoir agir efficacement sur les consciences du public (ou des consommateurs ?) et contrebalancer ainsi les valeurs matérielles et symboliques produites par cet accord, dans la réalité quotidienne de son application. Déjà aujourd'hui, alors que la concentration dans la production et la diffusion n'est que balbutiante, l'essentiel des réalisations audiovisuelles, tous genres et tous supports confondus, est du type "produit" et non pas "œuvre". Je nous imagine mal seuls "insoumis" dans un monde de "soumis" à ce nouveau Veau d'Or, soumis dans les conditions les plus violentes qu'on puisse imaginer. Pour mémoire, cet accord soumettrait tous les domaines de la vie à la loi du profit : l'éducation, les soins de santé, l'écologie, les droits sociaux, le droit de grève, j'en passe...

La culture ferait exception ? De quoi pourrions-nous encore parler dans nos "œuvres" ? Je nous verrais mieux alors dans le rôle de gendarme moral, en compagnie, je le répète, de la police et de l'armée.

Autant dire que ce ne sont pas simplement les aspects culturels de ce projet d'accord qui doivent être contestés, mais l'ensemble de ses fondements idéologiques. Que la pire des choses qui puisse arriver, c'est que seule la culture fasse exception, ce qui nous couperait radicalement du monde (du public).

Dès à présent, cette question de coupure se pose : à trop mettre en avant les seules implications culturelles du projet d'accord, on donne le sentiment de défendre des privilèges sectoriels. Nous nous devons de faire sans cesse le lien entre ce qui nous touche directement et ce qui touche l'autre.

Comme dans nos films.

► Gilles Jacob, Délégué Général du Festival International du Film, vient de nous informer qu'il a choisi Charlie Van Damme pour faire partie du jury de la "Caméra d'Or - Cannes 1998".

Véritable abandon de souveraineté de la part des États, l'AMI laisse les citoyens sans défense, à la merci des revendications d'indemnités de tel ou tel investisseur qui s'estimerait lésé par une loi, un règlement, une mesure limitative quelconque de ses droits à faire du profit. Il crée un déséquilibre profond entre les droits fondamentaux des citoyens d'une démocratie et les ambitions sans limite du marché.

Festival du Cinéma
du Réel
du 13 au 23 mars
au Cinéma des
Cinéastes.

► **Le Cinéma du Réel fêtera cette année ses 20 ans.** Cette manifestation ne se tiendra pas comme les autres années au Centre Pompidou - pour cause de travaux - mais au Cinéma des Cinéastes. Parallèlement aux compétitions (internationale et française), une rétrospective du cinéma documentaire japonais (des années 60 à nos jours) permettra de voir ou de revoir des œuvres d'Imamura, Ogawa, Oshima, Tsuchimoto... Les organisateurs proposeront également en avant-première le nouveau film de Frédéric Wiseman, *Public Housing*.

► **Imagina 98, organisé par l'INA et le Festival international de télévision de Monte Carlo, a eu lieu du 4 au 6 mars, vous pourrez en lire le compte rendu dans la lettre 65...**

Imagina 98 a eu, cette année, pour thème fédérateur : "Le numérique intégral". Plusieurs conférences et tables rondes se sont tenues autour de ce thème : "Le rapprochement internet et télévision"... "Quelles implications cela aura-t-il sur le contrôle de l'information"... et surtout la journée Cinéma qui depuis quatre ans est un point de rencontre entre les producteurs de cinéma et les concepteurs d'effets spéciaux. Des étudiants de l'école Louis Lumière et de la Femis ont participé à une table ronde sur "Le numérique vu par les cinéastes de demain". Carole Tizon et Areski Ferhat (ENS Louis Lumière), désormais bien connus des lecteurs de la *lettre* (Carole Tizon, *lettre* 53 "Acitivité AFC" et *lettre* 58 "Technique", Areski Ferhat, *lettre* 62, "Çà et là") nous feront un compte rendu de cette journée Cinéma. Petit rappel : l'an dernier l'AFC avait participé à l'atelier-table ronde "AFC- Duboi" (voir *lettre* 53) en reprenant un décor virtuel déjà utilisé en 1996 pour créer un mouvement avec une évolution de lumière...et un projet pour 1998 : faire évoluer l'atelier en intégrant un personnage filmé en 35 mm (raccord de lumière entre l'image 3D et l'image réelle)... Ce projet n'a pas été finalisé, l'AFC - dans le cadre de cet atelier - n'est pas à Imagina cette année, espérons que ce n'est que partie remise !

► Toujours dans le domaine de l'image de synthèse, trois "journées numériques" seront au programme dans le cadre du **Festival international du film d'action et d'aventure de Valenciennes**. Ce festival existe depuis huit ans et depuis deux ans, Marie-Anne Fontenier, directrice de l'école SupInfoCom (formation de haut niveau à l'infographie) de Valenciennes, organise des journées concernant plus précisément les nouvelles technologies qui se déroulent au cœur de ce festival. Cette année, ces rencontres numériques vont aborder quatre thèmes : la série, le clip, la publicité et le cinéma. Pour de plus amples informations ou une éventuelle participation à ces journées, vous pouvez contacter Virginie Guilminot-Rey au 01 42 55 64 05 ou Marie- Anne Fontenier au 03 27 28 43 53. Le détail de ce programme avec le nom des intervenants est disponible à l'AFC.

► **Carnets d'émigration par Denis Lenoir**

27 janvier - Alan Poul me rappelle, *Thursday* semble avoir beaucoup de problèmes et attend un nouveau monteur. Dans l'état actuel il est hors de question, dit-il, de terminer le film. Donc l'étalonnage ne sera pas avant mai prochain. Cela signifie que je pourrais éventuellement le faire, au retour du film d'Assayas, cela signifie aussi que le film est franchement mauvais et que ce n'est pas celui-là qui va lancer ma carrière américaine. Deuxième coup pour rien.

29 janvier - J'appelle Patrice Arrat à Paris, surpris de n'avoir aucune nouvelle des *Regrets*, il m'annonce quelques mauvaises nouvelles qui me concernent directement : exit le super 35 et bienvenue au super 16 d'une part, tarif syndical et une semaine en participation d'autre part. Je lui demande un délai de réflexion et fais quelques comptes. Du coup j'appelle Paul à qui je n'ai pas parlé depuis longtemps, il me dit travailler sur trois projets à mon intention, je devrais avoir des nouvelles bientôt.

30 janvier - Je fournis mon dernier chiffre à Patrice Arrat, nous verrons bien...

2 février - Rendez-vous avec le réalisateur de *She's all that*, le producteur se joint à nous, l'air de passer par là. J'ai l'impression que cela ne dure qu'une vingtaine de minutes, comme s'il était seulement question de voir ma tête, ou comme s'ils se débarrassaient d'une obligation. Ils n'ont pas de questions à me poser, je n'en ai pas non plus. L'ironie des choses voudrait que ce soit justement ce rendez-vous qui débouche sur un travail. Si je ne peux m'entendre avec Patrice Arrat. Sur le chemin du retour je décide d'en faire tout de même un peu plus et de leur faire parvenir deux VHS avec un mot expliquant le choix des titres. Message d'Arrat sur le répondeur qui rappellera, demain j'imagine.

3 février - Patrice Arrat appelle quand je ne l'espérais plus : il est minuit en France. Il me fait une proposition tout à fait décente à laquelle je répondrai positivement demain. Je vais donc aller à Paris dans très peu de temps pour tourner *Les Regrets* d'Olivier Assayas, cela me fait extrêmement plaisir pour un tas de raisons. Je préviens Paul immédiatement.

10 février - Téléphone de Patrice Arrat m'annonçant pour le lendemain une réunion entre les producteurs, Philippe Carcassonne et Georges Benayoum, Olivier Assayas et lui à la suite de la décision d'Arte de ne pas être coproducteur des *Regrets*, il s'attend au pire.

11 février - Il m'annonce la suppression d'une semaine de tournage ainsi que le règlement d'une semaine en participation, je lui réponds le fax suivant : "Je suis très étonné de la légèreté avec laquelle des producteurs, et je parle bien des producteurs, pas de toi, renégocient quelque chose qui l'a déjà été : imagine le scandale si un technicien ou un acteur faisait de même. Quel choix réel d'accepter ou de refuser cela laisse-t-il, à deux semaines et demi du tournage, quand de toute manière on se considère depuis novembre comme "booké" à partir de janvier et que depuis plusieurs semaines on a cessé d'étudier les autres propositions. Cela étant, et pour de meilleures raisons aussi, je veux dire le désir de tourner ce film-ci, j'accepte ta nouvelle proposition."

J'arrête ici la parution de ces Carnets d'émigration. C'est un peu plus tôt que prévu (cela devait durer un an en tout, jusqu'à fin avril) mais ma présence à Paris jusqu'à l'anniversaire du premier numéro ôte tout sens à sa poursuite. Je n'aurai donc pas l'occasion de donner à ces carnets, au moins une fois, une coloration plus triomphale, tant pis ! Je vais cependant poursuivre leur rédaction à usage privé, car j'ai pris goût à l'écriture.

► Depuis 5 ans, l'«Académia internazionale per el Arti e le Scienze dell'Imagine» de la ville de l'Aquila en Italie décerne un prix "Nestor Almendros" destiné à aider un jeune directeur de la photo. Cette année, cette école privée de cinéma a décidé de décerner ce prix à un directeur de la photo français. Un stage pour les étudiants de cette école était organisé par l'AIC le 13 décembre 1997 et c'est Pascal Lagriffoul, ancien assistant de Denis Lenoir et chef opérateur, entre autres, des films de Marie Vermillard (voir filmographie), qui s'est rendu à l'Aquila pour participer à cette manifestation dirigée par Luciano Tovoli (AIC et ASC). Pascal nous a fait un compte rendu très tendre et sincère de cette expérience italienne.

► "Qu'est-ce que ça fait la première fois... ?"

● 12 Décembre "l'Aquila" fin d'après midi

Arrivé à l'Accadémia internazionale per el Arti e le Scienze dell'Imagine", jeune école privée de cinéma. Première rencontre entre les participants, chefs opérateurs, réalisateurs italiens, professeurs et élèves. Présentations chaleureuses, accueil courtois, spontanément je m'installe dans la salle mais Luciano Tovoli me place d'office en plein milieu de l'estrade, à ses cotés ... pas moyen de rester dans son coin ! Cœur battant, souffle court je regarde arriver tout le monde, regards amusés, intrigués ou intimidés des élèves, les opérateurs se retrouvent à cette occasion. Pour l'instant ça va je ne me sens pas trop repéré, les visages sont souriants, les regards bienveillants. Luciano Tovoli à ma droite, Franco Di Giacomo à ma gauche, Rafaella, interprète adorable mais très anxieuse derrière moi, ne me traduit qu'un mot sur dix et me supplie de ne pas trop parler ! Je gère son stress en plus du mien, je me sens presque détendu en comparaison. Je cherche une contenance, j'observe les visages puisque je ne comprends pas les mots. Luciano Tovoli mène le débat, avec charisme et intelligence, rires et connivence des élèves, le thème est le métier de chef opérateur. Quand par hasard je capte l'essentiel d'une intervention je prépare avec ardeur une contribution que je voudrais courte et facile à traduire mais quand vient mon tour le sujet est déjà loin, chacun des intervenants parlant par tranche de vingt minutes. Certains numéros ont l'air réglés au millimètre notamment entre les professeurs, je crois revoir certains de mes professeurs de Louis Lumière ! Au bout d'une heure et demie j'ai dû dire trois mots en essayant d'être drôle n'ayant amusé que deux ou trois personnes, Rafaella ne m'a pas compris... trop nerveuse. Quand le débat prend un tour technique la fréquence de traduction tombe à un mot sur vingt et je sens ses ongles s'enfoncer dans mon bras.

"Qu'est-ce que ça fait la première fois que l'on est Chef opérateur ?"

Question timide et étrange d'un jeune garçon au regard fiévreux et à l'air vaguement romantique... Tovoli fait rebondir le débat de main de maître. Déjà trois heures. Je guette chaque signe d'épuisement du débat mais tout le monde semble en forme.

Les élèves sont franchement timides, parlent peu. Après la conférence j'irai leur parler de Eau douce le film de Marie Vermillard auquel je dois d'être ici. En petit comité je pourrai montrer ma flamme pour ce film... Prêt à m'exprimer enfin, mon enthousiasme se réveille. La réunion s'achève,

Lagriffoul Pascal,

né le 17/02/62

Filmographie :

Nombreux courts métrages

dont Quelqu'un de Marie

Vermillard

Les Pincés à linges de Joël

Brisse

Eau douce moyen métrage

de Marie Vermillard

L'Annonce faite à Marius

long métrage de Harmel

Sbraire

Lilas long métrage de Marie

Vermillard

Rafaella reprend des couleurs, certains élèves s'approchent, je parle avec eux et je finis par comprendre avec dépit qu'ils n'ont pas vu *Eau douce*. Un grand un peu timide me parle de *Quelqu'un*, le court métrage également de Marie Vermillard que j'avais mis au début de la cassette, ils n'ont pas regardé la cassette plus loin, pas par manque d'intérêt, le jeune garçon me dit avoir aimé le film, mais il ne savait pas qu'il y avait un autre film. Bon très bien je vais recevoir un prix mais qui, ici, a vu mon travail ?

●13 Décembre "Castelvecchio" fin d'après midi

Frigorifié, congelé ! On m'avait pourtant conseillé de m'habiller chaudement. Vieux village accroché à la montagne, ruelles tortueuses, maisons anciennes enchevêtrées, lumière hivernale sur les Abruzzes, la vue est superbe. Je passe la journée à essayer de me réchauffer aux rayons du soleil trop rasant, en plus le stage dirigé par Tovoli à cette occasion se fait dans une cave humide et froide du côté nord du village. Les élèves ont conçu un petit story board à filmer, j'essaie de suivre avec eux les leçons du maître. Il y a des petites caméras vidéo partout, les élèves de première et deuxième année filment tout. Ces rencontres internationales de l'Aquila sont l'occasion de festivités dans ce village et peu à peu une petite foule se forme, gens de la campagne environnante et de l'Aquila. Le tournage se poursuit en extérieur au milieu de cette foule, bonne occasion pour Mr Tovoli, imperturbable, d'expliquer quelques notions simples : ici c'est dans le champ de la caméra, là c'est hors champ ! Je discute avec les étudiants, les filles me parlent de la difficulté pour elles de faire ce métier en Italie, tous ont l'impression qu'en France c'est plus facile.

On me présente comme "vincitore del premio", je passe de maisons en maisons, héros ou mascotte du jour. Pendant ce temps on me cherche, j'entends crier mon nom, le grand moment est arrivé, je voulais me préparer mais je suis pris de court. Au détour d'une ruelle, sur la petite place, la foule s'est organisée, les regards convergent sur moi. Je suis propulsé entre Luciano Tovoli, une personnalité politique de la région, une toute petite femme et le maire du village, chacun fait son discours, la pression monte voila c'est à moi... quelques mots au moins... je pense à chez moi, mon Tarn natal, ces gens, cet accueil et c'est tout ce que je trouve à dire. Je m'étais imaginé dire des mots éloquentes voire inoubliables, dire bien sûr mon admiration pour Nestor Almendros. Mr Tovoli me sauve la mise en traduisant et en y incluant les remerciements d'usage. J'ai mon prix, une plaque de bronze "giovani autore della fotografia" les italiens savent rendre beau même le nom de ce métier.

Passées l'émotion et l'anxiété, je peux ici faire part du plaisir que j'ai eu à rencontrer Marcello Anconetti, Vittorio Bagnasco, Adolfo Bartoli, Giuseppe Berardini, Mario Bertagnin, Giovanni Cavallini, Marcello Gatti, Franco Di Giacomo, Roberto Girometti, Daniele Nannuzzi, Alessandro Pesci, Italo Petriccione, Giuseppe Pinori, Roberto Reale, Sergio Salvati, Mohamed Soudani, Giorgio Tonti, Gianfranco Transunto, participants de ces rencontres, remercier Gabriele Lucci et sa femme, Rafaella pour sa spontanéité, Luciano Tovoli pour sa courtoisie et pour l'accueil qui m'a été fait. Bien entendu je remercie les gens de l'AFC qui ont vu et aimé *Eau douce*, qui m'ont désigné auprès de l'AIC pour recevoir ce prix.

Je leur parle de mon expérience d'assistant et d'opérateur, de ma chance et de mon plaisir à travailler avec Marie Vermillard, de l'opportunité que son univers artistique offre à un opérateur d'exprimer le meilleur de lui-même.

► **Jimmy Glasberg nous fait part de son réel enthousiasme** pour un stage intitulé "Cadrage et lumière en image de synthèse" organisé par l'INA et dirigé par David Apikian. Un autre stage est prévu du 8 au 19 juin et vous pouvez contacter Christine Pellachale au 01 49 83 20 61.

Suite à ce stage, suite à l'émission Envoyé Spécial du jeudi 26 février qui consacrait un reportage sur la fuite des cerveaux français aux Etats-Unis en présentant Valérie Delahaye, responsable du département 3D chez Digital Domain (compagnie américaine), suite aux problèmes soulevés par la remise en question de l'AMI, Jimmy se pose certaines questions sur notre avenir en France, à travers notre profession et les nouvelles données technologiques, par exemple pourquoi plusieurs membres de notre association "fuients-ils" la France pour aller travailler aux USA ? Des questions, des réflexions pêle-mêle qui pourraient faire l'objet d'une table ronde entre membres de l'AFC.

Réflexions à suivre, et à approfondir...

.....

► **Film en avant-première**

Secret défense de Jacques Rivette, photographié par William Lubtchansky
Lundi 9 mars, au Cinéma des Cinéastes à partir de 19h30 pour un cocktail avant la projection qui débutera à 20 h30.

Sortie prévue dans les salles le 18 mars

L'Homme est une femme comme les autres de Jean-Jacques Zilbermann, photographié par Pierre Aïm

Petits désordres amoureux d'Olivier Péray, photographié par Carlo Varini. Ce film a obtenu le prix de la Première œuvre, décerné par le jury de la critique internationale au festival de Berlin

Combat de fauves de Benoît Lamy, photographié par Charlie Van Damme

Will hunting de Gus Van Sant, photographié par Jean-Yves Escoffier

Devarim de Amos Gitai, photographié par Renato Berta

La buena vida de David Trueba, photographié par William Lubtchansky

.....

Key Lite, nouvel associé,

encore un peu

plus de lumière

à l'AFC

Un nouveau membre associé est venu nous rejoindre.

► **Key Lite** Représentée par Denis Dedise et Franck Ledesma, la société Key Lite est l'agent distributeur de la gamme Kinoflo pour la France, le distributeur des accessoires de la marque Matthews nécessaires à toute "bijoute" de chef électro. Key Lite fabrique également des toiles sur mesures pour les fonds verts ou bleus (toile de fond Ultimate texture "peau de pêche" qui absorbe et limite les réflexions parasites) utilisées pour l'incrustation. Kinoflo propose également, pour ces fonds "incrusted", une ligne complète d'éclairage fluorescent de 1, 2, 4, ou 10 tubes de 1,20m qui n'émettent que dans les longueurs d'onde 420

nanomètres pour le bleu et 560 nanomètres pour le vert ; ces Kinoflo créent une lumière bleue et diffuse qui peut s'utiliser directement sans filtres diffuseurs ou correcteurs et permettent une définition pour l'incrustation jusque là jamais atteinte, une colorimétrie constante, une faible consommation électrique, un faible dégagement thermique, un excellent rendement lumens/watts. Des luminaires légers qui réduisent les coûts de machinerie, de construction et un très grand confort d'utilisation. Key Lite distribue aussi le Lightning strikes équipé d'une lampe de 70000 watts (à 5600K, puissance graduable de 25 à 100% sans changement de température de couleur) ou 40000 watts (5600K, plus compact avec son ballast intégré) qui, associé à une commande, permet de recréer des effets d'éclairs, pour le cinéma, la vidéo et les spectacles. Enfin, Key Lite distribue le fluo miniature "Micro-Flo" de 15 ou 10 cm de longueur et d'un diamètre de 5 mm... Plus mince qu'un stylo ! Avec tube lumière du jour ou tungstène et un ballast électronique "flicker free" alimenté en 12 V/DC ou 230 V/AC (avec transformateur), et le "Clipper 500", projecteur à lentille de fresnel, recommandé pour une utilisation en public (interview, pack shot, plans rapprochés...).

Key Lite : 9, rue de la Bergerie, 94260 Fresnes (tel 01 49 84 01 01)

Bienvenue à toute l'équipe.

► **Fuji** "Club Fuji - Stop - 31 mars 1998, 20 heures - Stop - Cinéma des Cinéastes - Stop - Producteurs, directeurs de production, réalisateurs et, bien sûr, directeurs photo bienvenus - Stop - Films et fête au programme - Non stop !..."

► **Kodak** Une conférence en direct sur internet avec les directeurs de la photo en lice pour l'ASC Awards aura lieu le samedi 7 mars de 20h à 24h (heure française). Vous pourrez leur envoyer vos images, les partager et les commenter grâce au système Photochat de Kodak. Pour plus d'informations :

www.Kodak.com/go/motion ou www.cinematographer.com.

Le magazine Actions a un équivalent en langue anglaise. Edité par les collègues Américains et Anglais, In Camera est disponible gratuitement sur simple demande pour les membres de l'AFC. Vous pouvez contacter Alain Pretin au 01 40 01 40 73.

► **Cinécam** possède désormais un chercheur de champ Fries avec monture et dépoli interchangeables (utilisable pour le 16mm, le Super16 et le 35mm et Super35) et un CCD N&B permettant d'enregistrer les images de nos repérages.

Cinecam propose aussi un zoom Angénieux S16 7/81mm, T2.3, mise au point minimum de 0,60m et cadre qui ne change pas lors d'un suivi de point... et pour le 35, un 8mm Nikkor.

► **LTC** est désormais équipé d'un télécinéma Scanlab dans les locaux du laboratoire au 14, boulevard Sénart à Saint-Cloud. D'autres équipements viendront compléter le département, nous vous en informerons dans une très prochaine lettre.

Dernière minute :

un nouveau membre associé.

La société Mikros

Images que nous vous présenterons le mois prochain.

► **LTM** présentera toute sa nouvelle gamme de projecteurs HMI dans les locaux de la CST (11, rue Galilée, Paris 16ème) le mercredi 18 mars entre 18 heures et 23 heures. En vedette, le 4 kW Pro motorisé et en avant-première mondiale le 6/12 kW Cinépar. Cette présentation sera suivie d'un cocktail et les chefs opérateurs de l'AFC sont bien sûr chaudement invités.

► **Telcipro** Le laboratoire Telcipro a été repris par la société Ecoutez Voir (liée à la société d'effets spéciaux Mainstreet) et la direction sera assurée par Patrick Dumez. Cette société, spécialisée dans la post production vidéo et numérique, a pour objectif un regroupement de tous les supports (chaîne laboratoire film, son et laboratoire vidéo) sur le site de Levallois dans les prochains mois. Un lieu unique pour un prestataire unique...



► Un article intéressant s'intitulant "Prise de vues 16 et 35, électronique, allègement, fonctionnalité" où l'on parle des caméras Arriflex 535, 535b, Arri 435, Arri SR3. Où l'on parle également du "Frazier lens" (voir *lettre* 54 rubrique "Nos associés" : Samalga/Panavision), du DVAP (voir *lettre* 62, rubrique "Nos associés" : Alga/Cinecam) et de l'Aaton 35, de la XTR Prod, et de l'Aaton Minima (mini taille, mini prix...). Un tour d'horizon simple et pratique des "nouveau-tés" pour se rafraîchir la mémoire, c'est dans le *Technicien du Film et de la Vidéo* du 15/02 au 15/03

► Les divergences entre Américains et Européens ne semblent pas permettre de finaliser l'Accord Multilatéral sur l'Investissement... Les représentants de vingt neuf pays - plus la Commission Européenne - ont tenté de mettre au point un texte susceptible d'être approuvé par le conseil des ministres de l'OCDE, qui doit avoir lieu fin avril. Ces négociateurs n'ont pas trouvé de compromis sur l'AMI. Le glissement de discussions, qualifiées de techniques, vers le terrain politique et la médiatisation qui s'en est suivie ont eu raison, pour l'instant, des tentatives américaines d'imposer le libéralisme et de forcer la citadelle européenne. Les français sont parvenus à rallier à leur position la Belgique, le Canada et l'Italie sur l'exception culturelle et un consensus semble avoir été trouvé, sur le papier du moins, pour tenter de préserver ce qui a été signé au GATT. Le président du groupe des négociateurs, Frans Engering, pense que "nous ne pouvons pas dire aujourd'hui ce que nous pourrions sauver de cet accord"... Aucune réunion n'est prévue en avril.

Le Monde du 19/02/98

► A l'occasion d'*Imagina le film français* du 27 février édite un dossier sur les cinq compagnies françaises d'effets spéciaux qui ont collaboré à des productions made in USA : Medialab pour *Goodbye, Lover* de Roland Joffé ; Buf compagnie pour *Batman et Robin* de Joel Schumacher ; Ex-Machina pour *Mad City* de Costa Gavras ; Mac Guff Ligne pour *Contact* de Robert Zemeckis et Duboi pour

Alien : la résurrection de Jean-Pierre Jeunet. Les Français deviendraient-ils tout à coup crédibles aux yeux des Américains ? N'est-ce pas dû au fait que les Américains ne pouvaient plus répondre à la demande grandissante d'effets spéciaux sur leurs productions ? Ces interventions auront de toute façon permis à chaque société de faire ses preuves et ouvrent de nouvelles perspectives à l'international.

► *Titanic* est désormais le plus gros succès de l'histoire du cinéma. Aux Etats-Unis, le film de James Cameron devrait battre d'ici quelques semaines le score de *La Guerre des étoiles*, en France il battra *Les Visiteurs* (13,6 millions d'entrées) et devrait menacer sérieusement le record de *La Grande vadrouille* (17 millions). Il est déjà le plus gros succès en Allemagne etc'est comme ça dans les 14 autres territoires sur lesquels le film a été pour le moment lancé.

le film français du 27/02/98

.....

► Reçu de Pascal Lebègue, *The Undeclared War* de David Puttnam.

► A propos du compte-rendu des 7èmes rencontres de Beaune (Compte-rendu complet disponible à l' AFC, voir *lettre* 63) par Charlie Van Damme.

"Compte rendu très touffu" a-t-on pu lire dans la *lettre* de février. Disons plutôt complet et fidèle : une (presque) intégrale des propos qui y ont été tenus.

Ceux-ci sont souvent contradictoires, véhéments parfois (Pierre Lescure et Jean-Henri Roger, par exemple : ça déménage), rarement langue de bois (là, le pompon, c'est Hervé Bourges qui le détient, à propos de la liberté de création et de la protection de l'enfance).

Contradictaires et véhéments parce que les enjeux sont bien réels et les positions des uns et des autres contradictoires souvent, voire antagonistes. Aussi ne faut-il pas s'attendre à un bel unanimité de façade.

Bien au contraire : il me semble que la fonction même de ces rencontres est de révéler les contradictions et les positions divergentes des uns et des autres, publiquement, en particulier celles que l'on préfère occulter en général, par pudeur ou par prudence. Toutes ces choses qu'il n'est pas bon de dire ouvertement lorsque, par ailleurs, on est lié à l'interlocuteur à qui on voudrait les adresser : un projet qui traîne, l'hypothèse d'un contrat...

Beaune, c'est la mise en scène de ces contradictions et de la complexité de notre petit monde cinématographique. Quand bien même il y aurait unanimité à la tribune, il y aura toujours quelqu'un dans la salle pour oser un pavé dans la mare, bientôt suivi par d'autres.

Je soupçonne même les responsables de Beaune d'organiser un minimum de désordre pour que, justement, soit dit aussi ce que l'ARP ne peut pas dire. Dit et entendu. Ça laisse des traces y compris auprès de celui qui aurait bien voulu ne pas entendre. Ça sert forcément lors de discussions ultérieures plus confidentielles.

côté lecture

La synthèse de Beaune ne se fait pas à Beaune. Elle se fait avant et après. Avant, par le choix des thèmes et des participants, et au-delà par la rédaction du communiqué final, lu par Claude Miller, qui apparaît plus comme un cahier de revendications que comme une note de synthèse des débats. Après, et bien c'est tous les jours, j'imagine, le travail quotidien de l'ARP. L'ARP réunit des personnalités dont le "poids" est très enviable (je pense surtout au "poids" financier qui, trop généralement, domine ailleurs) et bon nombre de ses membres sont auteurs-réalisateurs par vocation, producteurs par nécessité. Cela explique qu'à Beaune les problèmes structurels et financiers ne soient pas envisagés du seul point de vue financier mais dans la mesure où ils favorisent ou non la dynamique culturelle. Le compte rendu a, entre autres, le mérite de révéler le net clivage entre les tenants du tout-financier et les autres.

► Nous avons reçu le numéro 1 de *Noticias*, la "lettre" de nos collègues espagnols de l'AEC, en castillan et en catalan. Avis aux traducteurs...

► **A l'attention des membres actifs** : vous trouverez en annexe à cette *lettre* une ébauche de "trombinoscope" que vous pouvez compléter (photo N&B, c'est mieux) ou changer si la photo actuelle ne vous plaît plus. Certains membres associés ne vous connaissent pas ou certains producteurs ou réalisateurs qui s'adressent à l'AFC voudraient vous connaître... Une bonne occasion de leur faire votre plus beau sourire !

sommaire

Çà et là	p.2
Films AFC sur les écrans	p.8
Nos associés	p. 9
Revue de presse	p.10
Côté lecture	p.11

Association Française des directeurs de la photographie Cinématographique
70, rue Marius AUFAN - 92300 LEVALLOIS Tél. : 01 47 58 86 87 - Fax : 01 47 58 86 88

Nous vous rappelons que cette adresse est temporaire et que notre siège social
reste domicilié à la même adresse (6, rue Francœur - 75018 PARIS)

L'ACCORD MULTILATÉRAL D'INVESTISSEMENT

Depuis trois ans, les pays membres de l'OCDE (29 pays dont la France avec les Quinze de l'Union Européenne, les États-Unis, le Japon, la Corée, le Canada, etc.) préparent en secret un nouveau traité international qui dépasse par son ampleur, sa radicalité et son innovation tous les accords existants à ce jour. Il s'agit de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI). Le Président de l'Organisation Mondiale du Commerce a déclaré, à propos de ce traité, qu'il jetait les bases d'une "Constitution de l'Économie Globale Unique".

Des négociations secrètes

L'accord aurait dû être signé il y a un an, mais la complexité du sujet a contraint les négociateurs à se donner un délai supplémentaire. L'échéance est désormais proche, la signature du texte devant intervenir en avril, au plus tard en mai.

L'AMI représente une menace directe sur plusieurs domaines de la souveraineté nationale, dont l'environnement, la santé, la protection sociale et la culture.

Le propos de l'AMI est de donner à tous les investisseurs internationaux autant de droits qu'aux investisseurs nationaux (traitement national) ou qu'aux investisseurs des pays avec lesquels existent certains accords particuliers (clause de la nation la plus favorisée). Par investisseur, il faut entendre toute personne morale ou physique ayant un intérêt direct ou indirect (actionnaire, portefeuille d'assurance...) dans un bien ou dans un service, dans un contrat ou un simple droit à recettes, dans une propriété matérielle ou intellectuelle.

A la différence du GATT et de tous les grands accords internationaux, l'AMI est de type "inclusif", c'est-à-dire que ses articles définissent des principes simples qui englobent tous les domaines sans qu'il soit nécessaire de les énumérer. Toutes les activités y sont donc incluses, à l'exception explicite de la sécurité nationale et de l'ordre public.

Mais surtout, pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, l'AMI crée le droit pour tout investisseur étranger de poursuivre, en cas de différend, un État signataire du traité sans passer par les juridictions nationales, en s'adressant à un tribunal arbitral propre à l'AMI dont les décisions seront sans appel. Cette clause est particulièrement grave : véritable abandon de souveraineté de la part des États, elle laisse les citoyens sans défense, à la merci des revendications d'indemnités de tel ou tel investisseur qui s'estimerait lésé par une loi, un règlement, une mesure limitative quelconque de ses droits à faire du profit. Elle crée un déséquilibre profond entre les droits fondamentaux des citoyens d'une démocratie et les ambitions sans limite du marché. De plus, l'AMI interdit à l'État hôte de l'investissement étranger de lui imposer toute obligation d'intérêt public. C'est-à-dire toute mesure relative au niveau d'emploi national, au réinvestissement dans des industries locales, aux normes d'environnement, aux normes sociales ou culturelles.

Pas d'obligation pour les investisseurs

Des domaines essentiels du service public sont menacés puisqu'en la qualifiant de "monopoles", l'AMI leur interdit de concurrencer les services privés. La santé n'échappe pas à cette définition. Plus de contrôle sur les médicaments, l'Assistance Publique sous la surveillance d'investisseurs potentiels dans les chaînes de cliniques privées, la Sécurité Sociale mise en question, voilà ce que dessine l'AMI.

Un des principes fondamentaux est le "démantèlement". Ce principe vise à détruire progressivement toutes les mesures de régulation, par l'obligation qui est faite à tout pays signataire lorsqu'il prend une mesure de libéralisation dans un secteur, de s'interdire de revenir en arrière. De même, si un pays demande à excepter une activité des obligations du traité, il s'oblige en même temps à en "geler" la réglementation puis à procéder progressivement à son démantèlement.

Le vingt-et-unième siècle verra-t-il les lois de la République exposées et contestées devant les tribunaux de commerce ? Notre Code remplacé par la *Common Law* américaine ? Quand on observe l'évolution procédurière de la société américaine, on peut légitimement en redouter les effets sur le reste du monde. Or, l'AMI, en autorisant des personnes privées à poursuivre des États devant des tribunaux qui auront pour seul code le traité lui-même, y conduit.

Un engagement pour vingt ans

Les pays signataires s'engagent, et engagent leurs citoyens, pour longtemps : ils n'auront pas la possibilité de sortir du traité avant cinq ans (après un préavis de six mois) mais surtout, dans cette éventualité de sortie, les investisseurs seront protégés dans leurs droits pendant quinze ans supplémentaires. C'est donc pour vingt ans au minimum que s'engagent les États qui signeront en mai. En échange, les investisseurs ne s'engagent à rien, pas même à la continuité de leurs activités puisque les capitaux investis et les profits dégagés auront la liberté totale de sortir du pays à tous moments et de se convertir dans toutes les monnaies.

Cela en est fini de l'aménagement du territoire, de la politique de l'emploi. Et de la politique culturelle. Tous les domaines de la culture sont gravement menacés. Les clauses de l'AMI à la main, l'investisseur devient un chasseur de subventions, un briseur de quotas. Demain, toutes les salles de cinéma et toutes les chaînes de télévision peuvent être américaines. Tous les mécanismes de financement du cinéma devront disparaître. L'AMI "démantèle" le fonds de soutien (traitement national), les quotas de diffusion (pas d'obligation de résultats), les obligations d'investissements des chaînes de télévision dans la production, les accords de coproduction intra-européens (clause de la nation la plus favorisée). Mais au-delà, c'est toute l'indépendance de nos choix dans les domaines de l'éducation, de l'information, de la promotion de notre langue qui est en cause. L'AMI prévoit l'ouverture totale des appels d'offre en cas de privatisation. A qui appartiendra la télévision française demain ?

Et gare au gouvernement qui voudrait s'y opposer. Il aurait à payer d'énormes dédommagements pour non-respect des règles du traité.

La France a déposé depuis longtemps une proposition dite "d'exception culturelle". C'est une position de pur principe puisque les exceptions qui font partie du "corps du texte" doivent recueillir l'accord de toutes les parties. Or la France ne peut compter, dans cette demande, que sur l'appui du Canada, de la Belgique, de la Grèce et peut-être de l'Italie. Trois ou quatre sur vingt-neuf, la cause est entendue. La proposition des négociateurs français serait-elle uniquement destinée à servir de monnaie d'échange dans les ultimes débats ?

La fin de la politique culturelle

Le droit moral est lui aussi concerné puisque, selon la logique de la protection de l'investissement, un État ne peut entraver par des "mesures déraisonnables ou discriminatoires" l'entière jouissance des investissements réalisés sur son territoire. Le droit moral n'est-il pas, pour un producteur américain, "déraisonnable" parce qu'il l'empêche d'exploiter une œuvre sans autorisation de l'auteur, et "discriminatoire" puisqu'à la différence des États-Unis, il n'est pas reconnu comme auteur en Europe ?

L'AMI ne fait aucune référence aux conventions internationales existantes en matière de propriété littéraire et artistique. Or l'article 30 de la Convention de Vienne, relative à l'application des Traités Internationaux portant sur la même matière, stipule : "lorsque toutes les parties au Traité antérieur sont également parties au Traité postérieur, sans que le Traité antérieur ait pris fin ou que son application ait été suspendue en vertu de l'article 59, le Traité antérieur ne s'applique que dans la mesure où ses dispositions sont compatibles avec celles du Traité postérieur". De ce fait, l'AMI aurait prééminence sur tout Traité antérieur. Ainsi, l'ensemble du cadre réglementaire construit à l'OMPI pourrait s'effondrer.

La Commission européenne, qui se déclare désireuse de préserver l'acquis du GATT dans le domaine audiovisuel, prépare une clause de "réserve générale" sur ce domaine. mais la rédaction d'une telle réserve dans un traité de type inclusif pose de nombreux problèmes techniques et juridiques. Songeons que pour être efficace et protéger réellement une partie essentielle de l'avenir culturel des pays européens, elle doit pouvoir résister à l'examen futur des avocats que ne manqueront pas de dépêcher les entreprises américaines désireuses de s'implanter librement en Europe. La possibilité ouverte aux investisseurs de poursuivre les États trouvera dans ce domaine sa pleine application. De plus, la Commission doit préparer un texte qui soit acceptable par les Quinze. Si l'on se réfère à la pauvreté de la plate-forme commune de la directive Télévision Sans Frontières, on ne peut pas espérer une ligne commune ambitieuse. Les acquis du GATT sont compromis. Les représentants de l'industrie audiovisuelle américaine n'ont même pas besoin, cette fois, de s'en mêler.

Un changement de civilisation

C'est à un véritable changement de civilisation que ce traité nous conduit. Nous passons du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au droit des investisseurs à disposer des peuples.

C'est donc dans un véritable piège que les diplomates et les politiques chargés de négocier pour la France et pour l'Europe se sont enfermés, et nous ont enfermés.

Le silence politique qui entoure les négociations est impressionnant. Nous sommes très proches de l'échéance probable du traité et il n'y a pas le moindre débat parlementaire, la moindre information officielle.

Nous demandons que le gouvernement lève le silence sur ce traité, qui engagera, s'il est signé, notre pays sur la voie de la dépendance. Nous exigeons une information immédiate et l'ouverture d'une large discussion, comme il est normal dans un pays démocratique.

Nous nous engageons aux côtés de ceux qui, dans ce pays, sont prêts à se mobiliser contre l'AMI et de ceux qui, dans d'autres pays, s'inquiètent déjà légitimement des conséquences de ce traité sans précédent, véritable piège que le marché tend à la démocratie.

Société des Réalisateurs de Films
Union des Producteurs de Films
Syndicat Français des Artistes-Interprètes